

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INTEGRAL	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7.5 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	
Révision des loyers	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	
Gestion des provisions pour charges et de la TEOM	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	
Versement mensuel des fonds perçus	●	
Reddition mensuelle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	
Demande de devis pour travaux	●	
Réparations urgentes	●	
Visite Conseil	●	
Consultation des comptes et documents bailleur sur l'Extranet	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●	
Gestion technique d'entretien courant, devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	●	
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	●	
Impayés : remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	
Gestion technique de tous travaux : vérification tous les deux ans du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	●	
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	Directeur Gestion : 100 € TTC Gestionnaire : 80 € TTC Assistant(e) : 50 € TTC

- Prestation comprise dans le montant des honoraires
- Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 19,6%

LOCATION A USAGE D'HABITATION ET PROFESSIONNEL LOCATION MEUBLEE

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 12 € TTC / m²
Etat des lieux : 3 € TTC / m²

A la charge du locataire

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 7.5 % TTC d'une année de loyer charges comprises
Etat des lieux : 3 € TTC / m²

A la charge du propriétaire

(art.5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

LOCATION A USAGE COMMERCIAL

10% HT soit 12% TTC du loyer de la 1^{ère} période triennale

LOCATION A USAGE DE PARKING

Deux mois de loyer charges comprises

Ces honoraires seront partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire

INSTALLATION D'UN DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE

89 € TTC incluant 10 € de frais de gestion



Qui s'y connaît aussi bien ?

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante